

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
ALC/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

OBJET : Demande de dégrèvement de taxes d'urbanisme

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Une remise gracieuse de pénalités a été formulée par le titulaire du permis de construire n°05616203F1110 pour l'aménagement d'un logement à Plœmeur, rue de Saint-Maudé.

Les taxes d'urbanisme d'un montant total de 3 310 € auraient du être versées pour le 10 décembre 2006. Elles ont été soldées le 13 juin 2007, ce qui entraîne des pénalités de retard de 236 € dont 153 € au profit de la Ville.

Une remise gracieuse de pénalités a été sollicitée et compte tenu du principal soldé, la commune étant désintéressée de sa créance, le comptable a émis un avis favorable à cette remise.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable sur la remise gracieuse des pénalités de retard s'élevant à 153 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ